CONVOCATION

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme au capital de 19 472 530 Dinars 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 28 Mai 2009 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2008
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Ouitus aux Administrateurs
- 5- Affectation du résultat net de l'exercice 2008
- 6- Renouvellement du mandat des Administrateurs

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration

Ali MHIRI

<u>Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire</u> de la Société Chimique ALKIMIA qui se tiendra le 28 Mai 2009

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 200 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées avec le Groupe Chimique Tunisien en 2008.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2008.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2008 à 88 000 (quatre vingt huit mille) Dinars.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2008 comme suit:

* Résultat net de l'exercice 2008 * Report à nouveau 2007	(2 943 934,526 DT) 9 639,488 DT
•	 (2 934 295,038 DT)
* Amortissements différés	(2 832 085,946 DT) (102 209,092 DT)

SIXIEME RESOLUTION:

Conformément à l'article 16 des Statuts et compte tenu de la structure actuelle du capital social, les Actionnaires approuvent le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une période de 3 (trois) ans à partir de l'exercice 2009 (ces fonctions prenant fin le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011) comme suit:

 Groupe Chimique Tunisien 	4 (quatre) postes d'Administrateur
 Société IMER 	3 (trois) postes d'Administrateur
• Groupe DRISS	2 (deux) postes d'Administrateur
• la CARTE	1 (un) poste d'Administrateur

SEPTIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.